

MINISTERE DE LA SANTE, DE
L'HYGIENE PUBLIQUE ET DU BIEN-
ETRE

GROUPE TECHNIQUE CONSULTATIF
POUR LA VACCINATION

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le 18 janvier 2022

Le Président

A

**Monsieur le Ministre de la
Santé, de l'hygiène publique et
du bien-être**

Objet : Votre requête pour un avis éclairé sur l'administration d'une 3^{ème} dose du vaccin Sinopharm contre la COVID-19 chez les personnes de plus de 60 ans et de l'administration du vaccin contre la COVID-19 (Pfizer) chez les enfants jusqu'à 12 ans.

Ref: N°2021/3478/MS/SG/DGSP/DPV

Monsieur le Ministre,

J'accuse réception de votre lettre ci-dessus citée en référence relative à votre requête pour un avis éclairé du GTCV sur l'administration d'une 3^{ème} dose du vaccin Sinopharm contre la COVID-19 chez les personnes de plus de 60 ans et de l'administration du vaccin contre la COVID-19 (Pfizer) chez les enfants jusqu'à 12 ans.

Par la présente, je vous informe que le GTCV s'est réuni du 12 au 15 janvier 2022 dans la salle de réunion de l'hôtel Dounia à Loumnila avec pour ordre du jour la révision de la note de recommandations de septembre 2021.

Pour émettre ces recommandations, le GTCV a analysé la situation épidémiologique de la COVID-19 dans le monde et au Burkina Faso, la

situation de la couverture vaccinale au Burkina Faso, la problématique des variants circulants, les vaccins contre la COVID-19 disponibles au Burkina Faso, l'interchangeabilité des vaccins, les cibles vaccinales et l'âge d'administration, les doses de rappel et les doses supplémentaires, la gestion des effets adverses post immunisation.

Les travaux ont permis de mettre en évidence les constats suivants :

Dans le monde, plus de 312 millions de cas confirmés de COVID-19 ont été enregistrés avec 5 millions et demi de décès à la date du 12 janvier 2022. Le Burkina Faso fait face à cette pandémie depuis le 9 mars 2020 et totalise environ 20 000 cas confirmés dont 841 cas d'enfants entre 0 et 17 ans. Notre pays a enregistré environ 340 décès majoritairement chez les personnes âgées de 60 ans et plus avec 67% ; Si aucun décès n'a été notifié chez les personnes de 0 à 14 ans, on note 09 décès dans la classe d'âge des [15 – 29 ans].

Malgré l'insuffisance d'informations sur les variants circulants au Burkina, la surveillance a permis de mettre en évidence les variants *Delta* en avril 2020 et *Omicron* en décembre 2021 tous deux des variants préoccupants.

L'OMS recommande de vacciner 40% de la population d'ici à décembre 2021 et 70% d'ici à fin 2022 afin de favoriser l'induction d'une immunité de groupe contre la COVID 19. La vaccination contre la COVID-19 est effective au Burkina Faso depuis le 02 juin 2021. Elle cible les personnes de 18 ans et plus. Les vaccins autorisés par l'OMS dans le cadre de procédure EUL et disponibles au Burkina Faso sont : AZD1222 (Astra Zeneca), ChAdOx1-S (Johnson & Johnson), COVID-19 BIBP (Sinopharm), Coronavac (Sinovac), BNT162b2/COMIRNATY (Pfizer) et mRNA-1273 (Moderna). A la date du 11 janvier 2022, plus de 1 207 099

personnes ont reçu au moins une dose soit une couverture de 12% de la population des personnes âgées de 18 ans et plus dont 755 432 personnes sont complètement vaccinées.

En général, pour les vaccins COVID-19 répertoriés par l'OMS pour une utilisation d'urgence avec un calendrier de série primaire à deux doses, l'OMS recommande d'utiliser le même produit vaccinal pour les deux doses. Il est recommandé en cas d'interchangeabilité de privilégier le schéma ci-dessous :

- Remplacer un vaccin à vecteur viral par un vaccin inactivé ou à mRNA ;
- Remplacer un vaccin inactivé par un vaccin à mRNA ;
- Remplacer un vaccin à mRNA par un vaccin inactivé ;

Il y a proportionnellement moins d'infections symptomatiques, de cas

grave et de décès dus au COVID-19 chez les enfants et les adolescents, par rapport aux groupes d'âge plus âgés. Selon les données de l'OMS, entre 2019 et octobre 2021, les enfants de moins de cinq ans représentaient 2% des cas mondiaux déclarés et 0,1% (1 797) des décès mondiaux déclarés ; les facteurs de risque de COVID-19 grave chez les enfants sont les mêmes que ceux observés chez l'adulte tels que l'obésité et les maladies chroniques (diabète de type 2, l'asthme, les maladies cardiovasculaires, pulmonaires et rénales). Dans le contexte du Burkina Faso, 841 cas de COVID-19 concernaient des enfants de moins de 18 ans soit 4% de l'ensemble des cas notifiés.

Parmi les vaccins en cours d'utilisation au Burkina Faso, le vaccin à ARNm Pfizer + BioNTech peut être utilisés chez les moins de 18 ans.

La majorité des infections actuelles et des cas de COVID-19 sont observés chez des personnes non vaccinées. Les quelques rares cas qui se produisent chez des personnes vaccinées sont pour la plupart des formes légères. Cependant, des données probantes montrent une baisse des taux d'anticorps protecteurs au fil du temps surtout chez les personnes âgées de plus de 60 ans ; l'administration d'une dose de rappel rend l'immunité initiale acquise plus robuste.

En l'état actuel des connaissances, le GTCV recommande de :

1. Maintenir la population de 18 ans et plus comme cible prioritaire de la vaccination contre la COVID-19 au Burkina Faso ;
2. Autoriser la vaccination des personnes entre 12 et 17 ans dans les situations suivantes :
 - En cas de demande expresse des parents ;
 - En cas de voyages internationaux ;
 - En cas de hauts risques de contamination par le SARS-CoV2 et/ou de formes graves (collectivités, promiscuité, personnes déplacées internes, enfants vivant avec des personnes vulnérables).
3. Utiliser le vaccin mRNA (Pfizer) pour la vaccination des enfants de 12 à 17 ans.
4. Vacciner les femmes enceintes et les mères allaitantes en utilisant les vaccins adaptés (vaccins à mRNA, vaccins inactivés) ;
5. Assurer la vaccination de rappel (pour tous les vaccins disponibles au Burkina) dans les cas suivants :
 - Personnes âgées de plus de 55 ans ;
 - Personnes avec comorbidités ;
 - Personnes sous contraintes administratives.

6. Renforcer les capacités du pays à assurer une surveillance rigoureuse et la prise en charge de potentielles MAPI chez les personnes vaccinées ;
7. Renforcer la surveillance des cas graves de COVID-19 ;
8. Constituer urgemment une bio banque avant et après administration du vaccin contre la COVID-19 ;
9. Renforcer la communication sur la vaccination contre la COVID-19 prenant en compte la gestion des désinformations et rumeurs sur la COVID-19 ;
10. Réaliser des études sur la durée de la protection conférée par l'immunité naturelle et acquise par la vaccination contre la COVID 19 au Burkina Faso ;
11. Maintenir la vaccination non obligatoire au Burkina Faso ;
12. Obtenir l'autorisation parentale avant la vaccination des moins de 18 ans.

Tout en espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Ampliation :

- SG
- DGSP
- DPV



Pr B Jean KABORE
Président